



Sos, reçu lettre devis travaux après avoir retiré mon nom du bail

Par **Flash76**, le **10/12/2011** à **13:36**

Bonjour,

Merci beaucoup dans un premier temps de l'attention que vous porterez à ma demande.

La situation est la suivante :

En 2009 j'ai emménagé avec ma petite amie en appartement en centre ville de Rouen, le bail était à nos deux noms.

En juillet dernier, ma "petite amie" me met "gentiment" à la porte, suite à quoi j'ai officiellement retiré mon nom du bail auprès de notre notaire (propriétaire de l'appartement, qui m'a indiqué que ce seul courrier suffisait et que suite à ça il m'avait bien été confirmé que je n'étais plus sur le bail).

Mon ex-petite amie a gardé l'appartement, et apparemment a fait l'état des lieux le 09/12 puisque je viens de recevoir aujourd'hui une copie d'état des lieux de sortie, me notifiant qu'il a été fait entre le cabinet du notaire et ma petite amie seuls, et que des frais étaient à faire pour réparer certains dommages dans l'appartement. Il m'a également été précisé qu'un devis me serait adressé par la suite.

Ce que je ne comprends absolument pas, c'est qu'il s'est écoulé 4 mois entre le retrait de mon nom du bail (qui est passé à son nom seul) et SON état des lieux de sortie, donc en quoi cela me concerne-t-il encore? Sans compter qu'au cours de ces 4 mois elle a très bien pu causer ces dommages, comment prouver le contraire?

De fait, que dois-je faire face à ce courrier? Je précise que par manque de ressources j'ai du retourner vivre chez mes parents, alors que elle de son côté a déménagé pour partir s'installer avec une nouvelle personne.

Dernier petit détail, en bas de la copie de l'état des lieux que j'ai reçu il est mentionné "fait de manière contradictoire", sans plus de précision?..

D'avance je vous remercie grandement de tout conseil que je pourrais recevoir, qui me serait vraiment d'une inestimable aide.

Merci à vous,

bien cordialement,

Frédéric

Par **cocotte1003**, le **10/12/2011 à 14:47**

Bonjour, vous avez certainement signé un bail ou il est stipulé que vous êtes tous 2 solidaires. Votre lettre de préavis ne dénonce absolument pas cette solidarité puisqu'elle s'exerce tant que le bail n'est pas résilié. Le propriétaire n'avait pas l'obligation de refaire un nouveau bail puisqu'il se serait privé de votre caution solidaire. Le bailleur retourne donc vers vous pour payer les frais qui ne sont pas réglés, cordialement

Par **Flash76**, le **11/12/2011 à 11:07**

Le lettre avait pour but de retirer mon nom du bail, et en désengageant par là-même mes parents de leur rôle de caution pour l'appartement.

Cette prise en compte de la demande a été confirmée par téléphone par l'adjointe du notaire, précisant "qu'il n'y avait plus rien d'autre à faire tout était réglé".

Je crains de plus en plus avoir été victime d'un abus de confiance ou quelque chose s'en rapprochant, puisque je me suis (bêtement) fié à son statut et à ses compétences et connaissances supérieures aux miennes en la matière... Je suis de plus en plus perdu, je ne sais comment procéder, je crois que dès demain je vais me rendre au cabinet du notaire avec une copie de la lettre qui leur avait été envoyée et reçue par leurs soins. Si je ne parviens pas à faire valoir mon argumentaire, je tenterai alors de leur demander un courrier comme quoi ils ont bien reçu et prit en compte ma demande adressée fin août... Je ne sais quoi faire d'autre ni à quels recours je puis prétendre.